

## **Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital**

**(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1)**

**(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2)**

**(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254)**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* (la « ligne directrice »). Cette ligne directrice s'applique aux coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées.

Les modifications proposées portent sur les aspects suivants :

- ajustement des exigences relatives aux petites et moyennes institutions de dépôts;
- ajustement des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité;
- ajustement du plancher de fonds propres;
- modifications de concordance et de clarification.

La prise d'effet de la ligne directrice modifiée est prévue pour le 6 février 2025.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à le faire au plus tard le 29 novembre 2024. Les commentaires soumis pourraient être rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification de la Ligne directrice est publié ci-après et est également accessible sur le [site Web de l'Autorité](#) sous la rubrique « Institutions de dépôts ».

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour PwC  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-8381  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Imène B'Chir  
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4515  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[Imene.B'Chir@lautorite.qc.ca](mailto:Imene.B'Chir@lautorite.qc.ca)

Moussa Fall  
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4603  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[Moussa.Fall@lautorite.qc.ca](mailto:Moussa.Fall@lautorite.qc.ca)

**Le 31 octobre 2024**